



Vignoble, forêt et passions...

Site internet : www.saint-sauveur-medoc.com

N° 06 – Juin 2022

EDITO

Dans le parcours d'un élu local, inaugurer l'extension d'une mairie est un évènement important, au même titre que nous avons inauguré en 2017 la salle polyvalente rénovée et agrandie. La mairie est la maison commune de tous les habitants, elle doit être adaptée à leurs besoins. Ainsi, les locaux ne répondaient plus aux règles actuelles du travail des agents et aux règles sanitaires et d'accessibilité handicapé.

L'ancienne salle du conseil municipal était devenue trop petite. L'accueil du public ne se faisait pas dans la nécessaire confidentialité. Désormais, grâce à ces travaux ambitieux, nous pouvons offrir à la population des services conformes à son attente et à son exigence.

La nouvelle salle de 70 m², équipée d'un vidéoprojecteur, permettra le déroulement des séances du conseil municipal et la réception des cérémonies : mariages, baptêmes civils, vernissages ...

L'ancienne salle du conseil, a été aménagée en bureau du maire, en salle de réunion et d'accueil pour les permanences des assistantes sociales, des conseillers pôle emploi ou cap-emploi et d'un sanitaire PMR (personne à mobilité réduite). La réalisation de ce projet qui tenait à cœur à toute l'équipe municipale, est la marque du dynamisme de notre commune et du respect que nous portons à nos administrés pour leur offrir des équipements dignes d'une commune de plus de 1300 habitants.

A travers cette extension, notre village est maintenant doté d'un bel outil pour les 30 ans à venir.

Entouré des élus et des agents, je serai heureux de vous inviter le jeudi 23 juin à 18h30, à l'inauguration officielle de votre « nouvelle mairie » suivie d'un apéritif.

Sever Raynaud

Réunion publique de présentation du P.L.U.

L'ensemble de la population est invité à participer à une réunion publique d'information qui se tiendra :

Lundi 20 juin 2022, à 18 h 00, à la salle polyvalente.

Cette réunion portera sur le Plan Local d'Urbanisme. Ce document fixe les règles générales d'utilisation du sol pour toute personne qui veut construire, modifier, transformer, réhabiliter ou agrandir une construction.

Cette réunion animée par le bureau d'étude Métaphore, a pour objet de présenter au public le projet de PLU de Saint-Sauveur, avant l'arrêt du document par le Conseil Municipal.

Elections Législatives



Les élections législatives permettant d'élire les députés qui siègent de l'Assemblée Nationale, se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin prochains. Le bureau de vote, ouvert de 8h à 18h, se tiendra dans la nouvelle salle du conseil de la mairie. En cas d'absence le jour du vote vous pouvez voter par procuration. Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix, même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois la personne devra se déplacer dans le bureau de vote où le mandant est inscrit. Pour établir une procuration, vous pouvez vous connecter à [téléservice MaProcuration](#) ou télécharger le (Cerfa n° 14952*03). Dans les 2 cas, votre demande devra être obligatoirement validée à la gendarmerie.

Budget maîtrisé et taxes inchangées

Compte Administratif

Le bilan financier 2021 de la commune présente un résultat satisfaisant avec un excédent cumulé de 877 209.26 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 172 535.52 € pour la section d'investissement, signe d'une bonne gestion budgétaire communale et d'une trésorerie saine et équilibrée.

Ces excédents seront destinés à des futurs investissements, comme l'aménagement sécuritaire de la traversée du hameau de Labrousse ...

Fiscalité locale inchangée en 2022

Chaque année, les collectivités votent les taux communaux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Suite au travail de la commission finances, Mr le Maire a proposé de conserver pour la 6^{ème} année consécutive les taux, sachant que l'état a augmenté de 3 % les bases d'imposition servant au calcul de l'impôt.

Pour 2022, les taux d'imposition sont :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 33.96 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 35.74 %.

Budget équilibré

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale. Il détermine pour chaque année civile les actions qui sont entreprises par la municipalité.

Elaboré par le Maire en concertation avec la commission des finances, le budget 2022 a été adopté à l'unanimité le 11 avril, dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale souhaitée.

En recettes et dépenses de fonctionnement, il s'élève à 1 448 900.78 € et en section d'investissement à 665 733 €.

Principaux programmes d'investissement 2022

Travaux extension de la mairie :



Les travaux d'agrandissement de la mairie sont terminés. Les espaces verts ont été réaménagés et de nouveaux cheminements piétons permettent d'accéder depuis les 3 parkings aux bâtiments publics (école, église, salle polyvalente, mairie) et aux commerces.



Aménagements sécuritaires des hameaux

Afin de réduire la vitesse à l'entrée des hameaux, des chicanes avec voie prioritaire seront installées. Ces travaux menés en concertation avec le centre routier départemental débiteront par le secteur de la Garosse et seront réalisés par les agents techniques à l'automne prochain.



Finances

Travaux d'aménagement pour l'ouverture d'une 6^{ème} classe :

Dans le cadre du dispositif du dédoublement des classes CP et CE1 voulu par l'Education Nationale, l'école de Saint-Sauveur bénéficiera à la rentrée d'une 6^{ème} classe.

Cette nouvelle mesure entraîne une réorganisation des locaux scolaires.

La classe actuelle des CM1/CM2 répond à tous les critères pour permettre une division. Elle sera scindée en deux par une cloison phonique.

Le coût de ces nouveaux agencements (cloison, porte, éclairage, mobilier) est estimé à 10 000 €.

Extension du réseau d'eaux usées :

Une nouvelle tranche d'assainissement route de la Lesque et chemin de la Landotte a été votée lors du conseil syndical du SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement). Le plan de financement d'un montant de 500 000 € étant approuvé, les travaux pourraient débuter courant 2023.

Travaux secteur Labrousse :

Une étude est en cours afin de réaménager les trottoirs et traiter les eaux pluviales sur ce secteur.

L'aménagement du carrefour route du stade - route de la Lesque est inclus dans cette étude.

Signalétique voirie :

Les différents marquages au sol (stop, passage piétons ...) seront repeints sur les voies communales et à l'intérieur des agglomérations.

Vie Sociale

Commémoration du 8 mai



Les années passent mais les souvenirs et le respect pour les hommes qui ont combattu pour notre liberté et nos droits restent.

La commémoration du 8 mai 1945 a pris une tournure particulière cette année, avec la guerre qui se déroule en ce moment aux portes de l'Europe et qui nous impacte fortement comme l'a souligné Mr le Maire.

Toutes nos pensées vont également à la famille de Mr Marc LEGLISE, porte-drapeau pendant de nombreuses années et décédé au mois de mars. Mr Yvon BARZIC désigné par la FNACA comme le nouveau porte drapeau accompagnera Mme Viviane

PETIT, porte drapeau des Anciens Combattants pour toutes les cérémonies officielles. Un grand merci à toutes ces personnes qui par leur présence continuent à rendre hommage à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour que nous puissions vivre en paix.

La bibliothèque municipale

Les bénévoles de la Salvathèque vous accueillent le mercredi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h30 à 12h15. Avec une adhésion gratuite et obligatoire cet endroit convivial offre un accès à des ouvrages actuels de toutes catégories et pour tous les âges. Afin de profiter pleinement de votre inscription un accès numérique vous permet de bénéficier d'applications variées (films, jeux, langues étrangères, documentations, etc.). Venez nous retrouver dans cet espace chaleureux.

A.A.P.A.M.

Deux ateliers **Nutrition Santé Séniors** en partenariat avec les caisses de retraite et l'association Sante Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) se sont déroulés durant le 1^{er} semestre 2022. Compte tenu du succès remporté, une nouvelle session est prévue du 20 septembre au 20 décembre 2022, les mardis à 14h, sur le thème du **maintien en forme**. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous faire inscrire en mairie.

Mouvement de personnel

Vive la retraite ! Après dix ans passés dans les services techniques de la commune et plus particulièrement aux commandes de tracteurs, Bernard PEREZ agent d'entretien, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai pour entamer une nouvelle vie plus calme mais certainement très passionnante.

Ainsi, le 25 avril Mr le Maire, les élus et ses collègues se sont retrouvés autour d'une petite réception amicale pour le féliciter pour son travail sérieux accompli durant toutes ces années.

Au nom de la municipalité Serge Raynaud lui a remis la médaille de la commune accompagnée d'un cadeau.

Bienvenue à Philippe et Kévin arrivés début mai pour compléter l'équipe technique.

Le Club du 3^{ème} Age

Le Club du 3^{ème} Age a repris ses activités et organise 2 sorties prochainement : le 16 juin pour une journée découverte à Marquèze dans les Landes et du 19 au 25 septembre un séjour à Venise.

Ces voyages sont ouverts à tous, sans distinction. Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements et se faire inscrire auprès de la mairie.

Smicotom

BROYAGE À DOMICILE
PARTICIPATION DU SMICOTOM + CRÉDIT D'IMPÔT = COÛT RÉDUIT

MOINS DE TRAJETS EN DÉCHÈTERIE
MOINS DE POLLUTION
MOINS D'EAU

DE L'OR POUR VOTRE JARDIN

Smicotom MED'LOC
TOUTES LES INFORMATIONS SUR : www.smicotom.fr

À partir de 2022, le SMICOTOM propose une prestation de broyage à domicile via un prestataire (Med'Loc) pour l'entretien du jardin (tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies, élagage d'arbres). En bref, vous coupez, le Smicotom broie et vous utilisez votre broyat à domicile.

Coût de l'intervention pour 1 heure de broyage : 60 € TTC

Prise en charge par le Smicotom : 20€

À charge du demandeur : 40 €

Éligible au crédit d'impôt : 20 €

Coût réel de la prestation pour le demandeur : 20 €

L'école

En raison de la pandémie, les élèves de CM1/CM2 n'ont pu partir en classe transplantée. Ainsi cette année, ils ont bénéficié d'une classe de cinéma à domicile financée par la municipalité.

Pour se familiariser avec leur nouveau cadre d'études, les élèves de CM2 visiteront le collège de Pauillac le 16 juin et d'ici la fin du mois, recevront de la mairie un dictionnaire pour marquer la fin de leur scolarité en primaire.

Enfin! Après 2 ans d'absence, l'école vous invite à sa kermesse le samedi 25 juin.



la classe cinéma

Syndicat d'Initiative

Samedi 18 Juin

Sardinade et Grillade, à partir de 19 h devant la salle polyvalente suivies d'un concert gratuit financé par la Communauté de Commune Médoc Cœur de Presqu'île « **Les P'tits Fils de Jeanine** », groupe rock où les voix se mêlent et se répondent, l'improvisation et théâtre sont toujours présents. A l'intensité de l'accordéon s'ajoute la frénésie de la trompette, les harmonies de la guitare sur rythme endiablé de la batterie.

Samedi 23 et Dimanche 24 Juillet

Fête Locale Traditionnelle, marché des producteurs, vide grenier, courses pédestre, concours de pétanque, de quilles et feu d'artifice...

Infos' Saint Sauveur

N° 06 – Juin 2022

Édité par la commune de Saint Sauveur

1, place du 19 mars 1962

Tél : 05 56 59 57 13

Mail : saint-sauveur-medoc@orange.fr

Directeur de publication : Serge RAYNAUD

Rédaction et coordination : la commission communication

Conception : Bernadette GONZALEZ

Impression : Imp. LA ROCHELAISE 17006 La Rochelle

Crédit photos : Commune de Saint Sauveur

Tirage : 700 exemplaires - Dépôt légal : à parution

